



Association de Directeurs, Cadres de direction
du secteur social, médico-social et sanitaire

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ADC Du 22 janvier 2019

SITE : A-D-C.FR FACEBOOK : @RESEAUADCTWITTER : ADC@ADC

LINKEDIN: ASSO-ADC COURRIEL ADCREGION@GMAIL.COM VIDEO: COLLOQUE-TV.COM

ADRESSE ADMINISTRATIVE ARELIA 87 BIS, AVENUE DU GENERAL LECLERC 54000 NANCY

COMMUNIQUE DE L'ADC RELATIVE AU REPORTAGE LE 16 JANVIER SUR FRANCE 3 INTITULE « LES SACRIFIES DE LA REPUBLIQUE »

L'ADC ne peut que s'indigner des traitements insupportables qui ont été montrés lors de cette émission. Les moyens pour obtenir les preuves restent douteux et nous ne pouvons que nous interroger sur l'éthique du journaliste qui a porté ce sujet à l'écran. La violence envers les enfants est répréhensible surtout lorsqu'ils sont le fait de professionnels. Toutefois, ce reportage dirigé contre la politique départementale de l'ASE touche l'ensemble des professionnels de ce secteur d'activité. Les établissements montrés dans ce reportage sont marginaux ; néanmoins, l'opprobre est ainsi jeté sur l'ensemble de la profession. Une grande partie des travailleurs sociaux qui agissent en internat, montrent une implication sans mesure. Ils y laissent une grande partie de leur vie privée au détriment de leur propre famille.

Les Conseils Départementaux doivent faire face à la crise financière de 2008 et les institutions sociales et médico-sociales paient aussi le prix fort des spéculations financières hasardeuses où l'argent est devenu un but et non plus un moyen. Donc « faire mieux avec moins » a des limites rapidement atteintes en matière d'éducation spécialisée, d'autant que les chiffres de saisines par les juges des enfants ne cessent de progresser : + 10,4 % depuis 2013, selon la dernière étude de la DRESS. Le secteur associatif s'est emparé des évolutions législatives et a proposé de nombreuses innovations éducatives en Protection de l'Enfance qui sont pertinentes, appropriées et dont la visée familiale est essentielle. Le secteur de la Protection de l'Enfance travaille à réduire le temps de placement en incluant la famille dans le traitement des carences éducatives, en développant des services d'accompagnements éducatifs en famille. Toutefois, de nombreux parents ne pouvant pas assumer une éducation à temps plein de leur(s) enfant(s), des internats éducatifs seront toujours nécessaires, même s'il faut éviter l'effet de masse induit par une prise en charge collective trop importante.

Malgré cette indignation, il nous faut reconnaître que cette émission a eu le mérite de dénoncer des points pour lesquels l'ADC avait pris des positions politiques par le passé :

1/ L'écart de prise en charge entre les départements qui ont les moyens et ceux qui ont les besoins, (voir notre position du 8 février 2016 sur le site a-d-c.fr).

2/ L'isolement des MECS et Foyers de l'Enfance dans la prise en charge d'enfants et adolescents ayant des troubles psychiatriques.

3/ Les conséquences inadmissibles de l'arrêt immédiat, pratiqué par certains départements, des prises en charge pour les jeunes suivis en Protection de l'Enfance devenus majeurs.

4/ La difficulté grandissante de recrutement en établissement fonctionnant 24h sur 24h, 365 jours par an, de professionnels diplômés notamment en MECS et FDE.

L'ADC attend beaucoup de la nouvelle réforme de la Protection de l'Enfance prévue initialement en septembre puis retardée une nouvelle fois en décembre... Les établissements et services attendent avec impatience cette nouvelle stratégie de l'Etat en matière de Protection des Enfants de la République. L'ADC souhaite, par son réseau de directeurs militants, être présente dans ce débat.

Alain HOTIER
Délégué régional ARA

Sébastien BERTOLI
Vice-président en charge du politique

Daniel CARASCO
Président ADC